

AVRIL + MAI 2026

LE COM

*Joyeuses
Pâques*

—
BIODIVERSITÉ
**Défi
Pissenlits**

voir page 7
—

SERVICES

Urbanisme et environnement

450 882-2920, poste 2223

Bibliothèque

450 882-4738

Loisirs et culture

450 882-2920, poste 2234

Travaux publics

450 882-2920, poste 2246

Info-Santé

811

Services d'urgence

911

Transports Québec

État du réseau routier 511

Hydro-Québec - pannes

1 800 790-2424

Patrouille communautaire

438 453-1828

Contrôle animalier

450 222-1112

CONSEIL MUNICIPAL

Mme Michelle Joly

maire
mjoly@chertsey.ca

M. Jean-Guy Thibault

conseiller district 1
jgthibault@chertsey.ca

Mme Annie Bastien

conseillère district 2
abastien@chertsey.ca

M. Richard Hétu

conseiller district 3
rhetu@chertsey.ca

M. Francis Morin

conseiller district 4
fmorin@chertsey.ca

M. Éric Dieumegarde

conseiller district 5
edieumegarde@chertsey.ca

M. Sylvain Lévesque

conseiller district 6
slevesque@chertsey.ca

INFOLETTRE

Inscrivez-vous et recevez **Le Communicateur** dans votre boîte courriel. Allez à www.chertsey.ca et cliquez sur **s'inscrire à l'infolettre** au bas de la page.

Séance d'information - Chemins privés -

Modification de la politique de municipalisation

VOTRE RUE EST-ELLE ADMISSIBLE?

Lundi 13 avril 2026 - 18 h 30

En personne : Salle communautaire de Chertsey

En ligne : Inscrivez-vous à l'avance au www.chertsey.ca
dans le calendrier des événements

Une modification importante qui permettra :

- à plus de **100 rues** de devenir admissibles
- de régulariser une situation en place depuis **1980**

Propriétaires de chemins privés : Consultez la politique, vérifiez l'admissibilité de votre rue et transmettez votre intention.

En cas de maintien du statut privé, l'entretien municipal, incluant le déneigement, cessera dès l'hiver 2026-2027



AVRIL - DATES À RETENIR

3 avril
Vendredi Saint
(bureaux fermés)

5 avril
Pâques

6 avril
Lundi de Pâques
(bureaux fermés)

20 avril
Séance du conseil
19 h

22 avril
Jour de la terre

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

En vertu des dispositions de l'article 957 du Code municipal, AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, qu'à la séance tenue le 30 janvier 2026, le budget de l'année 2026 a été adopté comme suit (document abrégé, consultez le document officiel sur le site de la Municipalité à chertsey.ca)

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes sur la valeur foncière	9 203 708 \$
Taxes sur une autre base	4 315 995 \$
Palements tenant lieu de taxes	244 892 \$
Transferts	1 977 858 \$
Services rendus	407 385 \$
Imposition de droits	1 118 300 \$
Amendes et pénalités	60 000 \$
Autres revenus d'intérêts	410 300 \$
Autres revenus	334 229 \$
TOTAL DES REVENUS	18 072 667 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	2 904 557 \$
Sécurité publique	3 186 150 \$
Transport	5 989 289 \$
Hygiène du milieu	1 866 290 \$
Santé et bien-être	6 015 \$
Aménagement, urbanisme et développement	917 245 \$
Loisirs et culture	1 204 850 \$
Frais de financement	737 971 \$
TOTAL DES DÉPENSES	16 812 367 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Financement - Remboursement de la dette à long terme	2 502 400 \$
Affectations - Activité d'investissement	37 905 \$
Affectations - Excédent de fonctionnement non affecté	(591 461 \$)
Affectations - Réserves financières du fonds réservé	(688 544 \$)
TOTAL DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES	1 260 300 \$

- Taxe foncière générale globale : 0,5060 \$ par cent dollars d'évaluation;
- Compensation prélevée sur tous les immeubles imposables, afin de pourvoir au paiement de la somme de 1 531 091 \$ que la Municipalité doit verser en contrepartie des services fournis par la Sûreté du Québec.
 - Catégorie d'immeubles vacants : 84,00 \$
 - Catégorie d'immeubles construits : 219,73 \$
- Compensation prélevée sur tous les immeubles imposables, afin de pourvoir aux dépenses nécessaires à l'amélioration du réseau routier au montant de 1 026 000 \$.
 - Catégorie d'immeubles vacants : 75,70 \$
 - Catégorie d'immeubles construits : 130,34 \$
- Pour l'année 2026, une compensation est imposée et doit être prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité identifiés au rôle d'évaluation en vigueur à la date de la taxation annuelle comme une résidence de tourisme, incluant les résidences de tourisme exploitées à l'intérieur d'une résidence principale, afin de pourvoir aux paiements des dépenses nécessaires prévues au budget de l'exercice financier de la Municipalité.
- Pour l'année 2026, le montant de la compensation est fixé à 750 \$.

Compensation service d'aqueduc :

- Raccordement au réseau du village : résidence ou pour chaque logement d'une habitation multifamiliale : 259 \$ - commerce 518 \$;
- Raccordement au réseau du lac Clermoustier : résidence 345 \$ - résidence de tourisme : 995 \$

Compensation service d'égout :

- Raccordement au réseau du village : résidence ou pour chaque logement d'une habitation multifamiliale : 264 \$ - commerce 528 \$;
- Raccordement au réseau du lac Clermoustier : résidence 469 \$ - résidence de tourisme : 1 250 \$

DONNÉ À CHERTSEY, ce 3^e jour du mois de février 2026

Marc-André Plante, *Directeur général et greffier-trésorier*

MAI - DATES À RETENIR

10 mai	16 au 18 mai	18 mai	19 mai
Fête des Mères	Vente de garage	Fête des patriotes (bureaux fermés)	

En bref

Abri d'auto

Le printemps est bien installé! Pensez à retirer votre abri d'auto temporaire (tempo) d'ici le 1^{er} juin afin de garder nos quartiers propres et sécuritaires.

Merci à tous pour votre collaboration !



Quand la neige fond, tout refait surface...

Chaque printemps, la **fonte des neiges** révèle malheureusement tout ce qui n'a pas été ramassé durant l'hiver. Résultat : terrains, trottoirs, parcs et sentiers se transforment en véritables « sites archéologiques » souillés et parfois sources de mauvaises odeurs.

Les déjections animales peuvent contaminer le sol et les eaux de ruissellement, nuisant à l'environnement et à la santé publique. En les ramassant systématiquement, on contribue à garder nos quartiers propres, sécuritaires et agréables pour tout le monde.

La propreté, c'est l'affaire de tous. Un simple sac, un geste rapide... et notre milieu de vie s'en porte mieux.



Modification de la politique de municipalisation des chemins privés

La Municipalité de Chertsey souhaite informer ses citoyens qu'une résolution a été adoptée par le conseil municipal, afin de modifier la politique de municipalisation des chemins privés.

Cette modification permettra à plus d'une centaine de rues de devenir admissibles à une éventuelle municipalisation. Ce changement vise à régulariser une résolution de 1980, édictée par le conseil municipal de l'époque, qui permettait le déneigement des dites rues, et ce, sans municipalisation.

Nous invitons tous les propriétaires de rues privés à :

1. Consulter la politique sur notre site Internet;
2. Vérifier si leur rue figure dans la liste des chemins admissibles (Annexe A);
3. Compléter l'annexe B de la politique afin d'indiquer clairement leur intention de céder la rue à la Municipalité ou de la conserver.

Il est important de noter que :

- Même en cas de cession dudit chemin, les travaux majeurs à réaliser sur une rue figurant parmi l'annexe A demeureront à la charge des propriétaires riverains.

Veuillez noter que si les propriétaires souhaitent conserver leur rue, la Municipalité de Chertsey cessera tout entretien, incluant le déneigement, à compter de la saison hivernale 2026 2027.

Nous vous invitons à la présentation qui aura lieu le lundi 13 avril prochain, dès 18 h 30, à la salle communautaire de Chertsey, pour en savoir davantage sur ce projet majeur.

Entrée en vigueur du nouveau cadre législatif pour les milieux hydriques



Depuis le 1^{er} mars 2026, le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités, réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN), est entré en vigueur et entraîne des nouvelles normes en lien avec les activités permises dans les zones inondables, les bandes riveraines et le littoral des cours d'eau et des lacs. En adoptant ce règlement, le Gouvernement du Québec souhaitait notamment assurer une meilleure protection de ces milieux sensibles et accroître la résilience des populations face aux risques posés par les inondations.

Le RMUN touche directement toutes les activités encadrées par un permis municipal dans une zone inondable, une bande riveraine ou un littoral. Parmi les nouvelles dispositions du règlement, on trouve des normes plus strictes pour certaines activités – en voici quelques exemples :

- La gestion de la végétation en bande riveraine : la coupe, la taille et le retrait de la végétation sont désormais interdits en rive, sauf lorsqu'ils sont requis pour des travaux visés par un permis municipal, qu'ils visent l'entretien d'un ouvrage/bâtiment ou lorsque requis pour la gestion manuelle d'espèces floristiques envahissantes ou nuisibles pour le milieu ou pour la santé humaine.

Ainsi, la tonte du gazon et la coupe ou le retrait de toute autre plante sont interdits dans la bande riveraine, si ces interventions sont effectuées uniquement pour des raisons esthétiques.

De plus, l'aménagement de percées visuelles (fenêtres vertes) et d'accès au littoral est désormais assujéti à un permis municipal, même si ces activités sont uniquement effectuées par la taille ou la coupe de végétaux et qu'elles n'impliquent pas de construction de structures.

Enfin, un seul accès au littoral est désormais autorisé par terrain et ce, peu importe la grandeur du lot.

- Agrandissement d'un bâtiment résidentiel en zone inondable de grand courant : Il est maintenant spécifié qu'il est interdit, dans une zone inondable de grand courant, d'ajouter une structure rattachée au bâtiment, tels une terrasse ou un balcon.
- Rehaussement d'un terrain situé sous un bâtiment résidentiel dans toute zone inondable : La construction d'un remblai visant à surélever un bâtiment résidentiel déjà existant dans une zone inondable est maintenant une activité assujétiée à un permis municipal.

De plus, le Gouvernement du Québec entame l'élaboration d'une nouvelle cartographie des zones inondables à la grandeur de la province, qui entraînera la création de nouvelles classes de zones inondables.

Si votre propriété se trouve actuellement en zone inondable, de nouvelles dispositions pourraient s'appliquer aux travaux que vous souhaitez entamer dans les prochaines années, en fonction de la période à laquelle la cartographie de Chertsey sera renouvelée.

Pour en savoir davantage sur cette nouveauté législative, vous pouvez consulter le site Internet du Gouvernement du Québec à ce sujet, en vous rendant au <https://bit.ly/4sEtkNQ>.

Si vous prévoyez effectuer des travaux dans votre bande riveraine, dans le littoral ou dans une zone inondable et que vous êtes incertain(e) de leur conformité, n'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme ou le Service de l'environnement de la Municipalité de Chertsey, à :

urbanisme@chertsey.ca
ou à environnement@chertsey.ca,
ou par téléphone au 450 882-2920



Collecte d'encombrants : NOUVEAUTÉ – Inscription en ligne

Les collectes d'encombrants reprennent dès le 3 avril et, comme vous le savez, l'inscription à cette collecte est obligatoire. Bonne nouvelle cependant!!! La Municipalité vous offre maintenant deux façons de le faire, au moins 72 heures avant le vendredi de collecte, c'est-à-dire le mardi de la semaine de collecte.

Inscription en ligne, en remplissant le formulaire disponible au www.chertsey.ca, en page d'accueil ou par téléphone au 450 882-2920, option 5.

Rappel des matières acceptées et refusées lors de la collecte des encombrants
En général, les matériaux acceptés sont ceux qui sont manipulables par 1 ou 2 personnes et qui tomberaient facilement de votre maison si celle-ci était retournée à l'envers. En voici plusieurs exemples :

- Mobilier et meubles (tables, chaises, divan, luminaire, bibliothèque, etc.)
- Électroménagers (sauf réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs et tout autre appareil refroidissant)
- Matelas, lits et sommiers
- Carpette, toile ou bâche attachée solidement et roulée en section de 5 pieds
- Barbecue (sans bonbonne)
- Vélo
- Jouets ou articles pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, siège d'auto, etc.)
- Articles saisonniers communs (râteau, pelle, brouette, balai, etc.)
- Filtre de piscine sans sable

Voici les matériaux qui ne SONT PAS ramassés lors de la collecte des encombrants :

- Résidus de construction/rénovation/démolition (planches de bois, gypse, plywood, madriers, poteaux, patio, planchers et lattes, portes, fenêtres, gypse, bardeaux d'asphalte, céramique, vinyle, etc.)
- Articles qui proviennent d'activités de rénovation (armoire de cuisine, toilette, lavabo, baignoire, douche, tapis, armoires, etc.)
- Surplus de déchets (bacs supplémentaires et sacs déposés au sol, matières en vrac, etc.)
- Objets tranchants/pointus
- Articles visés par un autre programme de récupération au Québec : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cellier, tout autre appareil refroidissant, appareil électronique, pneu, résidu domestique dangereux, etc.
- Matières admissibles à un autre type de collecte (matières recyclables, matières compostables, branches ou résidus verts)
- Articles trop volumineux ou trop lourds (spa, chaloupe, souffleuse, etc.).
- Articles pouvant contenir de l'essence ou de l'huile (tondeuse, souffleuse, etc.)
- Branche, cèdre, tronc et billot de bois, morceau de béton, roche, terre et tourbe
- Pièce d'automobile ou d'embarcation nautique

Pour disposer de ces matériaux, vous devrez plutôt vous rendre à l'écocentre de Chertsey ou dans un autre point de dépôt officiel visé par un programme de récupération, selon la nature des matériaux.

Écocentre de Chertsey : nouvel horaire et tarifs 2026

Bonne nouvelle! Afin d'améliorer l'accès des citoyen(ne)s à l'écocentre de Chertsey, les heures d'ouverture seront prolongées, dès le 21 avril 2026.

Le nouvel horaire d'été, en vigueur du 21 avril au 7 novembre 2026 : du mardi au samedi, de 9 h à 17 h.

Le nouvel horaire d'hiver, en vigueur à partir du 12 novembre 2026 : du mercredi au samedi, de 8 h à 16 h.

N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence lorsque vous visitez l'écocentre et assurez-vous d'être bien vêtu et chaussé pour disposer de vos matériaux de façon sécuritaire.



Nouveau programme d'Écoprêt municipal : Un pas en avant pour la protection de l'environnement!



Dans un effort de réduction des risques de contamination environnementale sur son territoire, la Municipalité de Chertsey a adopté son nouveau programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques isolées désuètes ou non conformes. Ce programme, entré en vigueur le 20 mars dernier, offre aux propriétaires d'une installation septique non conforme ou construite avant 1981 une aide financière remboursable leur permettant d'effectuer des travaux de remplacement ou de mise aux normes de leur installation septique.

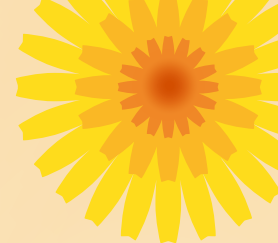
Cette aide financière, sous forme de prêt, permet ainsi de répartir les dépenses encourues sur plusieurs années et de diminuer les pressions financières influant sur la décision d'entreprendre de tels travaux. L'aide financière accordée aux demandeurs couvre 100% des coûts admissibles et le remboursement des fonds s'effectue à partir du compte de taxes municipales du propriétaire, sur une période de 20 ans.

Le remplacement d'une installation septique désuète ou la mise aux normes d'une installation non conforme comporte plusieurs avantages :

- Réduction du risque de contamination environnementale;
- Réduction du risque de contamination de puits à proximité;
- Augmentation de la valeur foncière de la propriété;
- Réduction des coûts d'entretien de l'installation septique à long terme;
- Prévention de dégâts causés par une installation défectueuse (refoulements, dégradation du terrain, etc).

Si vous désirez en apprendre davantage sur le programme et vérifier si vous répondez aux critères d'admissibilité, rendez-vous sur notre site Internet au www.chertsey.ca/ ou contactez le Service de l'environnement de la Municipalité à environnement@chertsey.ca ou au 450 882-2920.

DÉFI PISSENLITS!



**Notre engagement à travers le DÉFI PISSENLITS :
une action concrète pour la biodiversité**

En tant qu'organisme engagé dans la protection de l'environnement, la Municipalité de Chertsey est fière de participer au Défi Pissenlits. Au delà d'un geste simple posé au printemps pour soutenir les pollinisateurs, ce défi s'inscrit dans une réflexion plus large sur la place accordée à la biodiversité dans nos espaces de vie.

Saviez vous que **près de 75 % des cultures alimentaires mondiales dépendent, du moins en partie, de la pollinisation animale**, que ce soit pour leur rendement ou leur qualité? Les insectes pollinisateurs jouent donc un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et de nos systèmes alimentaires.

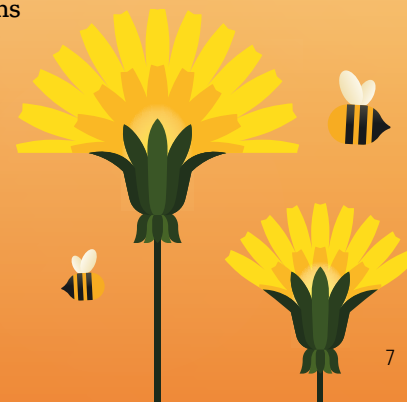
En retardant la tonte du gazon au printemps, le Défi Pissenlits permet de laisser fleurir les pissenlits, l'une des premières sources de nectar et de pollen disponibles pour les pollinisateurs après l'hiver. Ce geste ponctuel et volontaire contribue à leur offrir un soutien au moment où les ressources sont encore limitées.

Cette initiative s'inscrit en cohérence avec des approches plus écologiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts, comme la **gestion différenciée**, qui vise à adapter les pratiques selon les usages et le potentiel écologique des sites.

L'expertise de **Nature Action Québec (NAQ)** nous accompagne dans cette démarche, en soutenant la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité et en favorisant une meilleure compréhension des enjeux liés aux pollinisateurs et aux espaces verts.

À travers le Défi Pissenlits, nous affirmons notre engagement à poser des gestes accessibles et porteurs de sens pour la protection des pollinisateurs et de la biodiversité. Nous invitons d'autres collectivités et organisations à se joindre au mouvement et à contribuer, elles aussi, à cette mobilisation printanière.

<https://defipissenlits.ca/>



PROTECTION DES FORÊTS

le feu ne pardonne pas





La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier, et cela au meilleur coût possible. Étant donné l'importance des ressources naturelles et leur impact économique, la SOPFEU joue un rôle de premier plan au bénéfice de toute la collectivité.

Sopfeu numérique

Vous trouverez en ligne une foule de précisions utiles sur l'indice d'inflammabilité, les restrictions en vigueur, les feux à ciel ouvert, la proximité de la forêt, ce que vous pouvez – et ne pouvez pas – brûler, etc.

Téléchargez l'application mobile de la SOPFEU pour connaître en tout temps le niveau de risque d'incendie dans votre région.



Règlement municipal

Pour connaître la réglementation de la Municipalité de Chertsey concernant les feux à ciel ouvert, consultez le Règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la municipalité de Chertsey 557-2019 dans le site web municipal.

N'OUBLIEZ PAS! Les conditions printanières rendent la forêt particulièrement vulnérable. En raison de la sécheresse des matières au sol, un feu peut facilement s'y propager.

Brûlage de résidus, est-ce la bonne solution?

Chaque année, la SOPFEU et les pompiers municipaux interviennent sur de nombreux incendies causés par la perte de contrôle d'un brûlage. Avant de brûler de l'herbe, des branches ou des feuilles mortes, envisagez ces autres options :

- Collecte de résidus verts
- Dépôt des résidus à l'écocentre
- Compostage

SÉCURITÉ EN FORÊT

À pied, à vélo ou en camping, que vous passiez 2 heures ou 3 jours en forêt, vous devez avoir les équipements et la capacité physique nécessaires pour garantir votre sécurité.

Surveillez les changements météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent changer rapidement : même par période ensoleillée, de forts vents, des précipitations et des orages peuvent survenir.



Puis-je faire un feu?

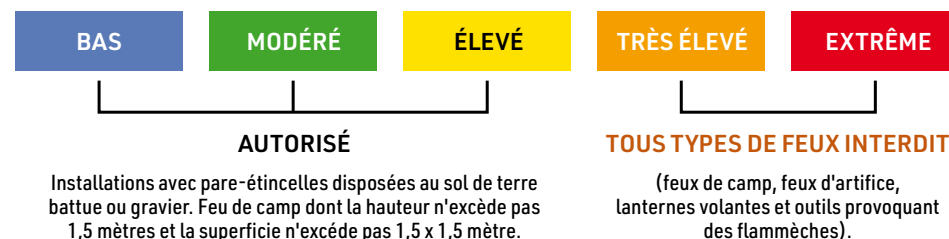
Avant de faire un feu, prenez l'habitude de consulter le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca, tout au bas de la page d'accueil, pour connaître l'INDICE DE RISQUE de la Sopfeu.

Assurez-vous de respecter les consignes pour un feu sécuritaire et n'oubliez pas que vous devez obtenir un permis de brûlage pour faire un feu à ciel ouvert, sauf si celui-ci est allumé dans un foyer conçu à cette fin et de petites dimensions (max. 1,5 m x 1,5 m).

POUR DEMANDER UN PERMIS DE BRÛLAGE :

Lorsque l'indice de la SOPFEU le permet, appelez le 450 882-2920 pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi. Pour plus de détails, consultez le règlement 557-2019, également dans le site Internet de la Municipalité.

L'INDICE DANGER INCENDIE





La Maison des Aînés de Chertsey

La MAC tient à féliciter son équipe d'improvisation les MAC Comiks pour leur victoire au tournoi régional! Merci au Théâtre Côte à Côte pour cette magnifique opportunité pour nos membres.

Nos activités régulières se poursuivent ainsi que nos diners communautaires toujours aussi populaires.

50 ans et plus

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
20 \$ pour la carte de membre annuelle

552, chemin de l'Église
450 882-1688 - maisondesaines.chertsey@gmail.com
Josiane ou Danielle



Le Cercle de Fermières Chertsey



Les Cercles de Fermières ont pour but de perpétuer les arts textiles et vaincre l'isolement des femmes. Plus précisément, les membres peuvent apprendre le tissage sur métier, le tricot et le crochet.

De plus, le Cercle collecte des fonds, via la vente de cartes de souhait fabriquées à la main, pour soutenir certains enfants, en collaboration avec l'école primaire de Chertsey.

Vous désirez faire notre connaissance et qui sait, vous joindre à nous? Rien de plus simple, contactez-nous par courriel au cfermieres@gmail.com ou par téléphone au 819 323-7733 ou en personne au sous-sol de la Maison des Aînés, 552 chemin de l'Église, à Chertsey, les lundis, mardis et mercredis entre 9 h 30 et 15 h 00. La carte de membre est 38 \$ par année et comprend l'abonnement à la revue L'Actuelle.

Club de l'Âge d'or



Voici les activités à venir :

- Souper le vendredi 10 avril : thème Italie
- Souper le vendredi 1er mai : thème Bal des fleurs
- Souper le vendredi 5 juin : thème Rétro

À la salle communautaire de Chertsey

Coût : 35 \$

Carte de membre annuelle du Club de l'Âge d'or de Chertsey est obligatoire, **coût : 25 \$**

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le mardi 12 mai 2026 à 14 heures, au local du Club de l'Âge d'or de Chertsey, 543, rue de l'Église, Chertsey

Manon Lamoureux, *vice-présidente*
450 882-2233



Aide alimentaire ~ Friperie ~ Transformation alimentaire ~ Cuisine collective
Dépannage d'urgence ~ Écoute et référencement ~ Biscuits de la réussite

Grâce à votre générosité, près de 60 familles reçoivent chaque semaine un panier alimentaire.

Friperie ouverte du mardi au vendredi, 10 h à 15 h 30

Vêtements, articles de cuisine et de maison, meubles, articles de sport... le tout à mini prix.

Bénévoles recherchés

Envie de faire une différence dans votre communauté? Joignez-vous à notre équipe, que ce soit pour les ventes à la boutique, le tri des dons ou la cuisine!

623, chemin de l'Église, Chertsey ~ 450 882-1863

Suivez-nous
sur
Facebook!



NOS ENTREPRISES LOCALES

Préparation de vos impôts à partir de 65 \$

En personne ou par téléphone

Résidents permanents à Chertsey : 20 % de rabais

Personnes de 65 ans et plus (avec 2 ou 3 feuillets) : 25 \$

Sylvie Bisson, attestation H&R Block

Tél : 450 916-0926 ~ Courriel : sylviebisson276@gmail.com



L'éditeur n'assume aucune responsabilité relativement aux produits, services ou informations contenus dans les communications des annonceurs.

Connexion
MATAWINIE

**La fibre,
à pleine puissance**

avec
Cooptel

Télé | Internet | Téléphonie

Abonnez-vous !
1 888 532-COOP

cooptel.ca

Inscription aux activités

Les résidents de Chertsey bénéficient de tarifs préférentiels, subventionnés par la Municipalité pour certaines activités. Une période d'inscription prioritaire est réservée aux résidents.

Les non-résidents sont autorisés à s'inscrire aux activités offertes par la Municipalité, sous réserve de la disponibilité des places. Des frais supplémentaires s'appliquent.

Tarifs applicables aux non-résidents :

Cours, activité ou atelier : 5 \$ de plus par personne

Cours, activité ou atelier à la session : 10 \$ de plus par session

Ces frais s'ajoutent au tarif régulier établi pour les résidents.

Pour vous inscrire en ligne
Scannez ce code QR



Ligue de balle donnée de Chertsey - 16 ans et +

Vous êtes invités à la rencontre d'information obligatoire, le mardi 14 avril à 19 h 00 à la salle communautaire. Les inscriptions pour la saison 2026 sont maintenant en cours!

Inscription jusqu'au 14 avril 2026 ~ Places limitées
Un minimum de 20 participants est requis
450 882-2920, poste 2256
loisirs.culture@chertsey.ca

Horaire : 5 mai au 18 août

Tous les mardis à 18 h 30

Endroit : Rue des Jeux, terrain de balle

Coût résidents : 75,00 \$ (+ taxes, chandail inclus)

Non-résidents : 85,00 \$ (+ taxes, chandail inclus)

Inscription :

Pour les résidents : 1^{er} avril au 8 avril inclusivement

Pour les non-résidents : À partir du 9 avril 2026



Pétanque

Rencontre de pétanque amicale hebdomadaire pour tous les niveaux.

Deux parties tous les jeudis

Date : Du 14 mai au 8 octobre 2026 (selon la température)

Inscription sur place dès 13 h 15 lors de chaque partie et début de la partie à 13 h 30

Endroit : Terrain de pétanque situé aux abords du lac Dupuis, soit au parc Jean-Riopel

Coût : 2 \$ par personne (remis en bourse aux gagnants)

450 753-4934

eugene_daviau@hotmail.com



Zumba

12 ans et +

12-14 ans : doivent être accompagnés d'un parent

Date : Du 26 mai au 7 juillet 2026 (7 semaines) ou du 28 mai au 9 juillet 2026 (7 semaines)

Horaire : De 18 h 30 à 19 h 30

Endroit : Cour d'école (en cas de pluie, à l'intérieur)

Coût :

Session pour les résidents : 52,50 \$ + taxes

À la carte : 10 \$ + taxes / cours - Achat d'un minimum de 6 cours applicables les mardis ou jeudis et valides que durant la session en cours.

Session pour les non-résidents : 62,50 \$ + taxes

À la carte : 15 \$ + taxes - Achat d'un minimum de 6 cours applicables les mardis ou jeudis et valides que durant la session en cours.

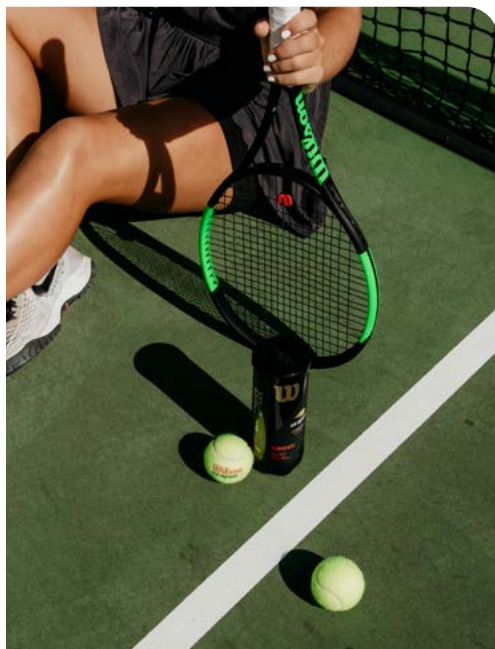
Inscription :

Pour les résidents : 1^{er} avril au 8 avril 2026 inclusivement

Pour les non-résidents : À partir du 9 avril 2026

Inscription obligatoire avant le 22 mai 2026

450 882-2920, poste 2256 - loisirs.culture@chertsey.ca



Ouverture du terrain de tennis

Pour tous

Dès que la température le permettra, le terrain de tennis de Chertsey sera libre à tous. Consultez l'horaire ci-dessous, afin de respecter les plages horaires réservées.

Club de pickleball :

Les mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 11 h, ainsi que les mercredis de 16 h à 18 h

Horaire sujet à changement

450 882-2920, poste 2234

loisirs.culture@chertsey.ca

Disco



Fiesta mexicaine!

Les enfants de 6 à 12 ans sont invités à venir se déhancher lors de la soirée disco, thématique Fiesta mexicaine! Grignotines et breuvages à faible coût seront offerts. Les fonds recueillis seront remis au Centre communautaire de la Ouareau.

22 mai 2026 - de 19 h à 22 h
Endroit : Salle communautaire



Parents bénévoles recherchés : inscrivez-vous auprès des loisirs.

450 882-2920, poste 2234

loisirs.culture@chertsey.ca



CENTRE
COMMUNAUTAIRE
DE
LA
OUAREAU

Gratuit



Pêche en herbe

Programme d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans

Vous cherchez une activité enrichissante pour vos jeunes? L'événement soutenu par le programme Pêche en herbe est l'occasion idéale pour les initier à la pêche sportive, dans un cadre sécurisé et amusant. Les participants apprendront les techniques de pêche de base et repartiront avec un certificat Pêche en herbe, lequel fait office de permis de pêche valide jusqu'à leurs 18 ans!

Formation des nouveaux adeptes

Vendredi 5 juin 2026 de 18 h 00 à 20 h 00
À La Belle Église située au 543, chemin de l'Église
(La présence d'un parent est obligatoire pour les enfants d'âge préscolaire)

L'activité est gratuite! Ne manquez pas cette opportunité de faire découvrir la pêche à vos enfants.

Inscription obligatoire au plus tard le 22 mai 2026, places limitées!

Journée d'initiation à la pêche

Samedi 6 juin 2026 de 9 h 00 à 15 h 00
Camp familial St-Urbain, 1651, chemin Chertsey.

L'activité est gratuite et les permis de pêche ne sont pas obligatoires à l'occasion de la fête de la pêche. C'est le moment idéal pour vous initier à ce sport.

Le programme Pêche en herbe est une présentation de la Fondation de la faune du Québec, avec le soutien de son principal partenaire, Canadian Tire, et en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs par le biais d'une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive.

450 882-2920, poste 2256 - loisirs.culture@chertsey.ca

Gratuit



Camp de jour estival 2026

Du 29 juin au 21 août

450 882-2920, poste 2256 - loisirs.culture@chertsey.ca



Les inscriptions au camp de jour estival sont maintenant disponibles. Communiquez avec le service des loisirs afin d'en apprendre davantage.

Maternelle complétée jusqu'à 14 ans

Date : Du 29 juin au 21 août 2026

Endroit : Les CampsRep au 1640, rue Rochon, Chertsey

Résidents	3 jours	4 jours	5 jours
1 enfant	63 \$	84 \$	105 \$
2 enfants	120 \$	160 \$	200 \$
3 enfants	171 \$	228 \$	285 \$
Frais de 7 \$ supplémentaire / jour / enfant pour le service de garde			
Non-résidents	3 jours	4 jours	5 jours
1 enfant	93 \$	124 \$	155 \$
Frais de 14 \$ supplémentaire / jour / enfant pour le service de garde			

***Option repas offert au coût de 10 \$ /jour**

Inscription :

Du 1^{er} au 10 avril 2026 - Priorité aux résidents

À partir du 13 avril 2026 - Inscription pour tous

Les places sont limitées, faite vite! Consultez le site web de la Municipalité pour les modalités d'inscription. La Municipalité a contribué à la réduction des coûts des inscriptions pour la saison.

Gardiens avertis - Croix Rouge



Ce cours couvre une vaste gamme de sujets, allant de la gestion des comportements difficiles aux compétences en leadership, en passant par ce que l'on attend de la part des gardiennes et gardiens d'enfants. Le cours approfondira et renforcera le sentiment de responsabilité que les jeunes ressentent lorsqu'ils gardent des enfants.

En s'appuyant sur les dernières données scientifiques, les méthodes pédagogiques du nouveau programme ont également été revues afin de faciliter l'apprentissage des soins à donner en cas d'urgence.

Carte de Gardiens avertis délivrée par la Croix-Rouge canadienne

11 ans (ou 5^e année complétée) à 14 ans

Date : 23 avril 2026 (journée pédagogique) de 8 h 30 à 16 h 30

Endroit : Salle communautaire

Coût : Pour les résidents : 70 \$ tout inclus

Pour les non-résidents : 75 \$ tout inclus

Matériel à apporter : Un coffre à crayons (crayons variés), un carnet pour prendre des notes (facultatif, un manuel de cours sera fourni), une bouteille d'eau, des collations et un lunch froid, une grande serviette pour les exercices au sol, une poupée ou un toutou format bébé et des souliers d'intérieur.

Inscription obligatoire avant le 10 avril 2026 - 10 inscriptions minimum

Pour les résidents : 1^{er} avril au 7 avril 2026 inclusivement

Pour les non-résidents : 8 au 10 avril 2026

450 882-2920, poste 2256 - loisirs.culture@chertsey.ca

Cours Prêts à rester seuls!

Le cours Prêts à rester seuls! certifié par La Croix-Rouge, a été conçu pour accompagner les jeunes de 9 à 13 ans (ou ceux et celles qui ont terminé leur 3^e année) vers une plus grande autonomie, en leur donnant les connaissances et les réflexes essentiels pour rester seuls de façon sécuritaire et responsable. Guidés par un moniteur ou une monitrice certifié(e), les enfants apprennent à reconnaître les situations à risque, à appliquer les règles de sécurité à la maison et dans leur communauté et à réagir adéquatement en cas d'imprévu.

Grâce à une approche simple, rassurante et adaptée à leur âge, les enfants développent leur confiance, leur sens des responsabilités et leur capacité à faire de bons choix lorsqu'ils ne sont pas supervisés par un adulte. Ils apprennent aussi comment gérer les petites urgences et acquièrent des bases en secourisme.

9 ans (ou 3^e année complétée) à 13 ans

Date : 23 avril 2026 (journée pédagogique) de 8 h 30 à 15 h 30

Endroit : Salle communautaire

Coût : Pour les résidents : 70 \$ tout inclus

Pour les non-résidents : 75 \$ tout inclus

Matériel à apporter : Un coffre à crayons (crayons variés), un carnet pour prendre des notes (facultatif, un manuel de cours sera fourni), une bouteille d'eau, des collations et un lunch froid, une grande serviette pour les exercices au sol et des souliers d'intérieur.

Inscription obligatoire

avant le 10 avril 2026

10 inscriptions minimum

Pour les résidents :

1^{er} avril au 7 avril 2026

inclusivement

Pour les non-résidents :

8 au 10 avril 2026

450 882-2920, poste 2256

loisirs.culture@chertsey.ca





Atelier de création de bijoux à breloques

Venez en famille ou entre amis pour concevoir un bijou (collier, bracelet ou chaîne de cheville) unique qui vous ressemble à partir d'un large choix de breloques, de chaînes et d'éléments décoratifs et repartez avec votre création.

Objectifs de l'activité :

- Encourager la créativité et l'expression personnelle
- Favoriser les échanges et le lien social
- Valoriser le fait main et la satisfaction de créer soi-même un objet concret

Adultes et enfants 10 ans et + / 10-12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Date : 25 avril 2026 de 10 h à midi

Endroit : Salle communautaire

Coût : Pour les résidents : 65 \$ + taxes par personne (adulte ou enfant)

Pour les non-résidents : 70 \$ + taxes

Inscription : du 1^{er} au 7 avril pour les résidents et du 8 au 10 avril pour les non-résidents. *Maximum 10 participants*

450 882-2920, poste 2256 - vlacoursiere@chertsey.ca

Atelier de fabrication de crème pour le corps avec « La Sorcière du Village »

Découvrez l'art de créer votre propre crème pour le corps avec des ingrédients naturels et bienfaisants. Offrez-vous un moment de détente et de créativité et repartez avec votre propre potion magique pour une peau douce et bien nourrie.

10 ans et + / 10-12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Date : 16 mai 2026 à 10 h

Endroit : Salle communautaire

Coût : Pour les résidents : 20 \$ taxes incluses

Pour les non-résidents : 25 \$ taxes incluses



LA SORCIÈRE
DU VILLAGE

Inscription obligatoire avant le 1^{er} mai 2026 : Pour les résidents : 1^{er} avril au 8 avril 2026 inclusivement

Pour les non-résidents : À partir du 9 avril 2026

Minimum de 10 participants pour que l'activité ait lieu.

450 882-2920, poste 2256 - loisirs.culture@chertsey.ca



Bibliothèque DE CHERTSEY

Heures d'ouverture

Dimanche : 12 h à 16 h
Lundi : Fermé
Mardi : 12 h à 20 h
Mercredi : 10 h à 16 h
Jeudi : 12 h à 16 h
Vendredi : 12 h à 20 h
Samedi : 10 h à 16 h

Renseignements :

450 882-4738
srivest@chertsey.ca



Retrouvez nos coups
de coeur littéraires
sur le site Internet de
la Municipalité
www.chertsey.ca



Club de lecture Litou lapin

Un club de lecture adapté aux enfants de 2 à 5 ans, qui aide à développer le plaisir de lire et la curiosité des livres.

Venez chercher votre trousse de départ.
Bricolage, parcours de lectures,
surprises et tirages sont au rendez-vous!

Faites vite, les troussees sont limitées!

Du 1^{er} avril au 29 mai 2026

450 882-2920, poste 2303
srivest@chertsey.ca

Soirée de jeux en famille - Pour tous!

Venez en famille ou entre amis pour découvrir les jeux disponibles à la bibliothèque. Une belle occasion de s'amuser et de faire de belles découvertes! Au programme, tirages de plus de 100 \$ en carte-cadeau et popcorn gratuit!

Profitez de l'occasion pour apporter les jeux et casse-têtes dont vous ne vous servez plus. Vous pourriez faire de beaux échanges.

**Prendre note que les échanges sont en libre-service.*

Les 17 avril et 29 mai 2026 de 18 h 30 à 21 h 30
Salle communautaire

Nul besoin de vous inscrire, vous n'avez qu'à vous présenter le jour de l'activité.
Parlez-en à vos amis! 450 882-2920, poste 2303 - srivest@chertsey.ca

Gratuit



Spectacle : La jungle, une aventure en musique au cœur de l'imaginaire



Gratuit

Encore cette année, la Municipalité de Chertsey, en collaboration avec le Centre culturel de Joliette, propose aux petits de 3 à 7 ans un spectacle dans le cadre du Festival Petits bonheurs.

Voici une brève présentation du spectacle :

Transportons-nous sous les lianes et les arbres géants de la jungle et rencontrons reptiles, animaux velus et bien d'autres personnages! Ce spectacle interactif est une véritable aventure au cœur de l'imaginaire où les défis sont à relever en chœur et à l'unisson!

3 à 7 ans - 20 mai 2026 à 10 h

La Belle Église de Chertsey, 543, chemin de l'Église, Chertsey

Pendant le spectacle, les artistes utilisent des Bimbaos, petits maracas permettant de communiquer avec la jungle! Les participants peuvent confectionner préalablement leur Bimbao. Comment on le confectionne? En versant une petite quantité de matière sèche (riz, pâte, etc.) dans un contenant récupéré (bouteille de plastique ou autre).

Inscription requise avant le 20 mai 2026

450 882-2920, poste 2303
agente.biblio@chertsey.ca

SPECTACLES AVRIL + MAI 2026



P-A Méthot

Nouveau matériel

Samedi, 25 avril 2026 - 20 h



Christine Morency

Bien faite!

Samedi, 9 mai 2026 - 20 h



Marjo

J'lâche pas

Samedi, 30 mai 2026 - 20 h

ACHETEZ MAINTENANT! www.chertsey.ca